

Procès-verbal

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 juin 2022

➤ **Accueil par Jean-Louis Poulhes, représentant de la commune de Cantoin.**

Le Conseil Communautaire accueille S. Estevez Santos, chargée de mission énergie/climat au PNR et S. Kuriata, Conseiller France Rénov qui présentent un premier bilan du déploiement du dispositif (rénovation énergétique des logements) sur le territoire communautaire. 317 contacts ont été enregistrés depuis janvier 2021 sur le territoire CC ACV et 280 ménages ont bénéficié d'une information : 38 % non éligibles à l'ANAH pour une non-conformité des travaux et 72 % non éligibles pour dépassement du plafond de revenus.

Le conseiller peut déployer un audit, plus détaillé qu'un DPE qui ne prend en considération que le bâti sans ses occupants. Le dispositif est prévu jusqu'en décembre 2023.

Le Conseil observe la plus-value du dispositif sur l'accompagnement personnalisé à la constitution du dossier et l'impact quantitatif et qualitatif sur le réseau des artisans locaux.

➤ **Appel des conseillers**

Liste de présence annexée

➤ **Election du secrétaire de séance**

M. le Président propose de confier la responsabilité à Robert Rispal pour la séance du 8 avril 2022. Le Conseil approuve à l'unanimité.

➤ **Mise au vote du compte rendu de la séance du 7/04/2022**

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Cohésion territoriale

➤ **Point d'actualité dispositif « Petites Villes de demain » et Opération de revitalisation territoriale**

Au jour de la séance, il est donné une information sur les dispositifs et les organisations en cours.

Le territoire accueillera le club PVD départemental le 7 septembre, sur la thématique de l'habitat et prendra part aux rencontres d'Occitanie le 22 juin.

Le Bureau d'études SETEC qui accompagne le territoire dans la démarche PVD proposera courant juin des travaux de prise de connaissance et d'appropriation de l'ORT.

➤ **Présentation de l'outil aides-territoires**

Aides-territoires est la plateforme publique, portée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et France Mobilités, qui permet aux collectivités et à leurs partenaires locaux de trouver des aides financières et en ingénierie. Grâce à un parcours de recherche territorialisé et thématique, les utilisateurs peuvent trouver les aides auxquelles ils peuvent prétendre et de se configurer des alertes pour rester informés des nouveaux dispositifs disponibles.

Il est également possible de mettre en ligne les dispositifs d'aides mis en place par l'EPCI ou les communes.

L'outil est présenté en séance.

Chacun est invité à créer son compte sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

➤ **Information sur les procédures contractuelles avec la Région (Contrat Territorial Occitanie) et le Département (Contrat de projets Aveyron-Territoire)**

Il est présenté en séance les dispositifs contractuels entre le territoire et ses partenaires : Région Occitanie et Département de l'Aveyron.

Le Contrat Territorial Occitanie permet de mobiliser, dans le cadre d'un contrat régional unique, des dispositifs et moyens financiers ayant pour objectifs de structurer le territoire et d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi. Ainsi, il se compose :

- D'un contrat cadre qui organise le partenariat entre les cosignataires sur la base d'enjeux stratégiques et d'objectifs opérationnels partagés.
- De Programmes Opérationnels annuels sur la période 2022-2028

Les contrats de projet Aveyron-Territoires, outils du partenariat Département - Communes et intercommunalités

Garant de la solidarité, le Département a choisi de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires, avec une formule innovante de partenariat en faveur des collectivités : les « Contrats de projets Aveyron-Territoires » (CPAT). Ils allieront les politiques départementales et les besoins des communes et des intercommunalités, afin de réduire les inégalités d'équipements et d'accès aux services et d'améliorer ainsi la qualité de vie des Aveyronnais.

Il est observé par le Maire de Lacroix Barrez que l'ensemble de ces dispositifs a pour effet de financer des postes de conseiller technique déconnectés des besoins des communes. Le représentant de la commune de Thérondeles fait part d'une analyse contraire.

Il est souligné à l'attention des conseillers que considérer l'utilisation de l'argent public par sa cohérence avec des schémas validant des objectifs partagés a du sens.

➤ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours des communes de Cantoin, Thérondeles, St Chély d'Aubrac**

M. Le Président, assisté des Maires des communes sollicitant l'attribution de fonds de concours, présente les demandes et les soumet au vote

	Réhabilitation du camping municipal et aménagement aire de camping-cars
Porteur	Commune de Cantoin
Budget Total	105 255.65 €
Demande subventions Etat	42 102.26 €
Demande subventions CD 12	21 051.13 €
Demande de subvention AEAG	0.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	15 788.35 €
Demande subvention autre	
Demande de subvention Région	
Autofinancement	26 313.91 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ce soutien considérant l'effort réalisé sur la thématique de l'accueil touristique et la préservation de la ressource eau (meilleure gestion des rejets des campings cars), conforme aux orientations du CRTE

	Qualification des espaces publics / signalétique
Porteur	Commune de Thérondeles
Budget Total HT	60 625.97 €
Demande subventions Etat	15 156.49 €
Demande subventions CD 12	0.00 €
Demande de subvention AEAG	0.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	9 093.90 €
Demande subvention autre	
Demande de subvention Région	9 093.90 €
Autofinancement	27 281.68 €

Il est précisé que les bénéficiaires directs de la signalétique (commerçants) assument une part du financement. Le Conseil approuve à l'unanimité ce soutien.

	Opération cœur de village - tranche 2
Porteur	Commune de Thérondeles
Budget Total	252 357.21 €

Demande subventions Etat	33 000 €
Demande subventions CD 12	50 000.00 €
Demande de subvention AEAG	0.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	26 654.22 €
Demande subvention autre	
Demande de subvention Région	43 722.45 €
Autofinancement	98 980.54 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ce soutien en observant la conformité au règlement dont exclusion de la voirie de la base des dépenses éligibles.

DEPENSES			RECETTES		
Nature		Montant	Nature		Montant
Acquisition foncière		66 400.00 €	Subventions		
Désamiantage		45 950.00 €		Fonds Friche - Volet Recyclage foncier 2021-2022	192 343.00 €
Travaux :	Démolitions de l'intérieur des bâtis existants	64 524.00 €		DETR	190 000.00 €
	Maçonnerie	219 734.00 €		Aide du département : (50 % sur les travaux de démolitions)	32 262.00 €
	Ensemble drainants sur parties enterrées	5 000.00 €			
	Ravalements et enduits extérieurs	59 617.00 €		Communauté de Communes	90 000 €
	Acquisition et pose des cuisines	45 000.00 €			
Travaux d'infrastructure	Traitement des abords	49 850.00 €			
	Parking	40 000.00 €	Auto financement		91 470 €
TOTAL HT		596 075.00 €	TOTAL		596 075 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ce soutien en observant le caractère vertueux de la démarche en cœur de bourg centre.

Services généraux

➤ Création/modification de postes

M. le Président rappelle que l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il apparaît aujourd'hui la nécessité de modifier certains taux horaire d'un emploi d'Adjoint administratif et d'adjoint technique et de créer des emplois permettant la réalisation du projet communautaire.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur :

- **Attaché territorial à temps complet - lecture publique (poste en VTA - Volontaire Territorial en Administration pendant 12 mois) : création**
- **Adjoint technique : révision de 18h50 à 12h (externalisation de la prestation ménage sur le bassin Aubrac Laguiole)**
- **Adjoint administratif : temps de travail augmenté de 27 h à 35h - pour permettre le déploiement du dispositif France Services**
- **Agent social : 1 poste à 35h ; 1 poste à 28h, en lien avec les augmentations d'agrèments des Micro-Crèches (2 demandes déposées à ce jour : Argences et Carladez pour l'accueil effectif de 14 enfants/jour (soit 12 places d'accueil).**

Le Conseil approuve à l'unanimité ces créations et modifications.

➤ **Mise en place du CST : Comité Social Territorial**

M. le Président expose que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 a institué le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La création du CST est obligatoire dans toutes les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agents. Si les effectifs sont inférieurs, il est placé auprès du CDG.

Au 1^{er} janvier 2022, l'EPCI comptait 56 agents (hors les agents en disponibilités). La création du CST est donc une obligation légale.

Les comités sociaux territoriaux connaissent des questions relatives :

À l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations ;

À l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;

Aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;

Aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité social ;

Aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;

Aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;

A la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;

Aux autres questions prévues par décret en Conseil d'État.

Enfin, à défaut de formation spécialisée, le CST est réuni à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves.

Les CST comprennent :

- des représentants de la collectivité ou de l'établissement, désignés par l'autorité territoriale, parmi les membres de l'organe délibérant ou les agents de la collectivité (*art. 6 du décret 2021-571*)

- des représentants du personnel.

Il comporte autant de suppléants que de titulaires (*art. 5 du décret 2021-571*)

Le CST peut comporter autant de membres des 2 collèges (parité) ou bien le nombre de représentants de la collectivité peut être inférieur à celui des représentants du personnel. L'inverse n'est en revanche pas possible (*art. 6 du décret 2021-571*)

Le Président du CST peut compléter le collège des représentants de la collectivité par un ou plusieurs membres de l'organe délibérant ou agents de la collectivité

Le CST est présidé par l'autorité territoriale ou son représentant, qui ne peut être qu'un élu local (membre de l'organe délibérant) (*art. 33-2 loi 84-53*)

Le collège des représentants de la collectivité est constitué des membres représentant la collectivité et du président du CST

Les représentants titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle à un tour (*art 48 du décret n° 2021-571*)

La durée de leur mandat est de 4 ans (*art 8 du décret n° 2021-571*)

Le nombre de titulaires varie en fonction de l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022. Il est fixé dans une fourchette qui dépend de cet effectif (*art 4 du décret n° 2021-571*) :

Effectif	Nombre de représentants
50 < 199 agents	3 à 5 représentants
200 < 999 agents	4 à 6 représentants
1000 < 1999 agents	5 à 8 représentants
2000 agents ou plus	7 à 15 représentants

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur

- la mise en place d'un CST paritaire, comprenant 3 représentants du personnel et 3 représentants de l'EPCI
- le recueil de l'avis des membres représentant l'EPCI

Le Conseil se prononce à 31 voix en faveur de la mise en place d'un CST paritaire (3/3) avec recueil de l'avis des membres représentant l'EPCI.

M. le Maire de Lacroix Barrez s'abstient

➤ **Information sur les décisions prises par M. le Président en application de la délibération du 10 juillet 2020 portant application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Président fera part des décisions du 3 juin 2022 portant modification des régies des médiathèques :

- suppression des tarifs et suppression des tarifs impressions / photocopies sur l'acte constitutif de la régie de la Viadène
- création d'un fonds de caisse de 30 € pour la Médiathèque de l'Argence.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de la convention expérimentale avec Aveyron Ingénierie dans le suivi des chantiers PMS**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé en séance du 7 avril le principe d'un conventionnement expérimental liant l'EPCI à Aveyron Ingénierie dans le cadre d'une continuité de mission concernant l'implantation des Pôles Multiservices de Laguiole et Mur de Barrez. Il convient en effet de bénéficier d'une expertise extérieure au regard des difficultés rencontrées dans la conduite des chantiers (notamment : conflit géomètre à Laguiole, réaffectation des espaces, retards) et dans l'optimisation des plans de financement (notamment au regard des demandes de subvention à déposer dans le cadre du FEDER).

La convention est soumise au Conseil Communautaire.

Elle précise les modalités suivantes :

Contenu de la prestation

Le contenu de cette prestation, pour le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à la réception et l'expiration de la période de parachèvement des ouvrages, consiste à :

- Encadrer le suivi technique du chantier et la coordination opérationnelle des acteurs ;
- Favoriser le bon déroulement des travaux dans le respect des coûts, des délais et des obligations diverses ;
- Assister le maître d'ouvrage pour la gestion de l'ensemble des contrats et marchés conclus ;
- Assister le maître d'ouvrage dans ses relations avec les partenaires financiers ;
- Assister le maître d'ouvrage au stade de la réception des travaux ;
- Encadrer le suivi technique et la coordination opérationnelle des acteurs au stade de la levée des réserves ;
- Favoriser le parfait achèvement des ouvrages dans le respect des coûts, des délais et des obligations diverses ;
- Assister le maître d'ouvrage pour la clôture des marchés et contrats conclus.

A cet effet, l'Agence exerce, pour le compte de la collectivité, les éléments de mission suivants :

- Assurer la préparation et l'organisation du chantier selon le calendrier et le phasage des travaux arrêtés par le MOE, l'OPC et les entreprises ;
- Veiller au respect par les constructeurs des obligations et prescriptions liées aux autorisations administratives et à la « charte de chantier vert » ;
- Participer aux réunions hebdomadaires de chantier ;
- Contrôler la conformité des interventions de chaque acteur en référence à ses obligations contractuelles ;
- Assurer la coordination des intervenants et l'animation des réunions de travail et de management périodiques ;
- Analyser, suivre, contrôler l'adéquation des moyens et méthodes des intervenants avec les objectifs de qualité et de délais fixés, proposer des mesures correctives ou d'optimisation, le cas échéant ;
- Faire émettre les ordres de service et appliquer les décomptes de pénalités, en coordination avec les AMO, le MOE et l'OPC et en accord avec le maître d'ouvrage ;
- Préparer les actes administratifs et contractuels à formaliser par le maître d'ouvrage ;
- Participer à la mise en règlement des dépenses à réception des factures, mémoires d'honoraires et demandes d'acomptes vérifiés ;
- Participer à la gestion administrative et financière et au suivi juridique des marchés, traiter les retards, défaillances et litiges par application des mesures correctives et coercitives requises ;
- Participer aux opérations de réception des travaux, jusqu'à la levée complète des réserves de réception et de parachèvement, en veillant aux intérêts du maître d'ouvrage ;
- Participer à la mise en œuvre des procédures administratives et garanties contractuelles concourant au parfait achèvement ;
- Vérifier l'établissement des décomptes finaux des marchés de travaux, puis des marchés de maîtrise d'œuvre, services et prestations intellectuelles ;

- Assurer dans l'intérêt du maître d'ouvrage le règlement amiable des éventuels litiges et réclamations avec les cocontractants ;
- Participer à la validation des décomptes généraux et définitifs, à la mise en règlement des soldes des marchés et à la libération des sûretés financières ;
- Participer à l'application des conventions de financement jusqu'au versement conforme (acomptes et solde) des subventions allouées par les partenaires financiers.

Moyens nécessaires pour la réalisation de la mission

Pour le PMS de Mur-de-Barrez, considérant une durée de chantier estimée à 12 mois à compter de la signature de la présente convention, à laquelle s'ajoute une période de garantie de parfait achèvement de 12 mois, l'exécution de la mission définie à l'article 2 de la présente convention nécessite, pour chaque projet immobilier, l'intervention de :

Nombre (journées/homme)	Fonction	Catégorie (A/B/C)
16	Ingénieur Chargé de mission	A
8	Assistant administratif et financier	B
8,75	Juriste spécialisé commande publique	A
6,25	Juriste généraliste	A

Le temps d'intervention nécessaire pour la réalisation de la mission est évalué à titre prévisionnel à **39 journées/homme**.

Pour le PMS de Laguiole, considérant une durée de chantier estimée à 6 mois à compter de la signature de la présente convention, à laquelle s'ajoute une période de garantie de parfait achèvement de 12 mois, l'exécution de la mission définie à l'article 2 de la présente convention nécessite, pour chaque projet immobilier, l'intervention de :

Nombre (journées/homme)	Fonction	Catégorie (A/B/C)
12	Ingénieur Chargé de mission	A
6	Assistant administratif et financier	B
8,75	Juriste spécialisé commande publique	A
6,25	Juriste généraliste	A

Le temps d'intervention nécessaire pour la réalisation de la mission est évalué à titre prévisionnel à **33 journées/homme**.

Calendrier prévisionnel et durée de la mission

L'exécution de la mission débutera à compter de la date de signature de la présente convention par les parties et s'exécutera durant toute la réalisation de l'opération immobilière pour s'achever au dernier élément de mission réalisé tel que détaillé à l'article 3 de la présente convention.

Tarifification de la mission

La réalisation de la mission telle que définie dans la présente convention donne lieu au versement d'une rémunération par la collectivité.

Cette rémunération est calculée sur la base du nombre de journée/hommes prévisionnel tel que défini à l'article 4 de la présente convention, multiplié par le tarif du coût journée/homme par catégorie, en référence aux cadres d'emplois A, B et C, tels que définis par l'Agence.

Le montant des tarifs du coût journée/homme par catégorie est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Sur la base des moyens décrits à l'article 4 de la présente convention et des tarifs du coût journée/homme en vigueur à la date d'établissement de la convention, **le montant prévisionnel de la facturation de la mission est de 10 980 € pour le PMS de Mur-de-Barrez et de 9 360 € pour le PMS de Laguiole.**

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la conclusion de cette convention.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de l'évolution de la périodicité de la perception de la taxe de séjour**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a institué une taxe de séjour communautaire depuis le 1^{er} février 2017. Cette taxe de séjour est au réel, s'applique sur l'année et dispose actuellement de deux périodes de perception (hors année civile) soit du 1^{er} décembre au 31 mai (déclaration et reversement avant le 20 juin) et du 1^{er} juin au 30 novembre (déclaration et reversement avant le 20 décembre).

Afin d'instaurer une régularité dans les déclarations et recouvrement, et d'améliorer les statistiques, il est proposé de mettre en place une perception en plusieurs phases.

Le Conseil valide un appel à l'unanimité en trois phases.

➤ **Information réglementaire sur les indemnités des élus**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus. Il revient donc à l'ensemble des collectivités et établissements publics d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil « au titre de tout mandat ou de toute fonction » exercés en leur sein d'une part et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute SEM/SPL.

Le tableau est présenté en séance et annexé au présent procès-verbal.

Le Conseil prend acte de cette information.

➤ **Présentation, examen et mise au vote des comptes administratifs et des comptes de gestion pour les budgets principal et annexes**

Comptes Administratifs : les comptes administratifs des différents budget sont détaillés par la Vice-présidente en responsabilité des finances puis soumis au vote

Budget annexe AEP du Carladez

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 225 766,31	G 333 022,36	G-A	107 256,05
	Section d'investissement	B 2 459 700,66	H 518 533,74	H-B	-1 941 166,92

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 0,00	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 2 970 174,86	(si déficit)	(si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 685 466,97	Q= G+H+I+J 3 821 730,96	=Q-P	1 136 263,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 287 474,21	L 446 192,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 287 474,21	= K+L 446 192,11

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 225 766,31	= G+I+K 333 022,36		107 256,05
	Section d'investissement	= B+D+F 3 747 174,87	= H+J+L 3 934 900,71		187 725,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 972 941,18	= G+H+I+J+K+L 4 267 923,07		294 981,89

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 287 474,21	L 446 192,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	446 192,11
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
105	Opération d'équipement n° 105	0,00	
17	Opération d'équipement n° 17	40 000,00	
26	Opération d'équipement n° 26	1 229 867,39	
28	Opération d'équipement n° 28	0,00	
29	Opération d'équipement n° 29	17 606,82	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe SPANC

CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - Budget SPANC - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 54 296,17	G 50 523,34	G-A -3 772,83
	Section d'investissement	B 3 495,00	H 4 551,53	H-B 1 056,53

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 8 010,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 14 813,15 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 57 791,17	Q= G+H+I+J 77 898,94	=Q-P 20 107,77

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 54 296,17	= G+I+K 58 534,26	4 238,09
	Section d'investissement	= B+D+F 3 495,00	= H+J+L 19 364,68	15 869,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 57 791,17	= G+H+I+J+K+L 77 898,94	20 107,77

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - BUDGET PRINCIPAL AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	14 649 114,61	G	16 800 249,47
	Section d'investissement	B	2 075 836,05	H	4 671 570,75
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	690 645,16 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	439 337,02 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 724 950,66	= G+H+I+J	22 601 802,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 776 782,36	L	3 239 818,68
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 776 782,36	= K+L	3 239 818,68
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	14 649 114,61	= G+I+K	17 490 894,63
	Section d'investissement	= B+D+F	9 852 618,41	= H+J+L	8 350 726,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 501 733,02	= G+H+I+J+K+L	25 841 621,08

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 7 776 782,36	L 3 239 818,68
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 485 848,88
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	645 983,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
20	Opération d'équipement n° 20	4 789 119,79	
400	Opération d'équipement n° 400	158 027,46	
403	Opération d'équipement n° 403	1 962 533,03	
408	Opération d'équipement n° 408	100 000,00	
506	Opération d'équipement n° 506	31 551,00	
507	Opération d'équipement n° 507	70 582,09	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4581107	Opération pour compte de tiers n° 107 - MAISON DE LA CABRETTE (2)	2 585,99	0,00
4582106	Opération pour compte de tiers n° 106 - ESPACE ECONOMIQUE PARTAGE STE GENEVIEVE (2)	0,00	53 969,80
4582107	Opération pour compte de tiers n° 107 - MAISON DE LA CABRETTE (2)	0,00	700 000,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Coopérative laitière de Thérondels

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 348,19	G	34 407,11
	Section d'investissement	B	412 133,77	H	31 305,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	36 321,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	450 803,58	= G+H+I+J	65 712,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	398 866,23	L	292 005,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	398 866,23	= K+L	292 005,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 348,19	= G+I+K	34 407,11
	Section d'investissement	= B+D+F	847 321,62	= H+J+L	323 310,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	849 669,81	= G+H+I+J+K+L	357 717,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	398 866,23
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	292 005,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	398 866,23	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Caserne de gendarmerie

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 468,04	G	41 145,00
	Section d'investissement	B	31 084,24	H	52 144,67
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	95 401,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	138 953,98	= G+H+I+J	93 289,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	10 410,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 410,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 468,04	= G+I+K	41 145,00
	Section d'investissement	= B+D+F	136 895,94	= H+J+L	52 144,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	149 363,98	= G+H+I+J+K+L	93 289,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	10 410,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 410,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Médiathèque de la Viadène

CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - Budget MEDIATHEQUE VIADENE - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	22 713,14	G	26 312,52
	Section d'investissement	B	2 078,83	H	696,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	5 737,48
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	1 388,12
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	24 791,97	= G+H+I+J	34 134,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 713,14	= G+I+K	32 050,00
	Section d'investissement	= B+D+F	2 078,83	= H+J+L	2 084,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 791,97	= G+H+I+J+K+L	34 134,95

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Maison de santé du Carladez

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	51 078,87	G	115 285,73
	Section d'investissement	B	88 879,61	H	58 398,84
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	95 495,56 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	235 454,04	= G+H+I+J	173 684,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 166,48	L	76 113,36
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 166,48	= K+L	76 113,36
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	51 078,87	= G+I+K	115 285,73
	Section d'investissement	= B+D+F	186 541,65	= H+J+L	134 512,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	237 620,52	= G+H+I+J+K+L	249 797,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
		F 2 166,48	L 76 113,36
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	76 113,36
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 166,48	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Maison de santé de la Viadène

CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - Budget MAISON DE SANTE VIADENE - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	19 231,61	G	24 512,87
	Section d'investissement	B	0,00	H	238,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	7 127,04
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	17 078,88
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	19 231,61	= G+H+I+J	48 956,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	19 231,61	= G+I+K	31 639,91
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	17 316,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	19 231,61	= G+H+I+J+K+L	48 956,79

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Natura Bien Être

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 292 645,55	G 304 318,41	G-A 11 672,86
	Section d'investissement	B 76 635,79	H 116 380,82	H-B 39 745,03

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 698,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 170 479,24 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 369 281,34	Q= G+H+I+J 602 876,70	=Q-P 233 595,36

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 100,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 100,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 292 645,55	= G+I+K 316 016,64	23 371,09
	Section d'investissement	= B+D+F 77 735,79	= H+J+L 286 860,06	209 124,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 370 381,34	= G+H+I+J+K+L 602 876,70	232 495,36

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 100,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe Régie des Eaux

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 553 261,46	G 805 144,70	G-A 251 883,24
	Section d'investissement	B 206 457,94	H 141 222,62	H-B -65 235,32

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 283 646,63	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 52 191,04	(si déficit)	(si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 759 719,40	Q= G+H+I+J 1 282 204,99	=Q-P 522 485,59

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 31 000,00	L 46 370,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 31 000,00	= K+L 46 370,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 553 261,46	= G+H+K 1 088 791,33	535 529,87
	Section d'investissement	= B+D+F 237 457,94	= H+J+L 239 783,66	2 325,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 790 719,40	= G+H+I+J+K+L 1 328 574,99	537 855,59

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 31 000,00	L 46 370,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	46 370,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1601	Opération d'équipement n° 1601	0,00	
200	Opération d'équipement n° 200	0,00	
202	Opération d'équipement n° 202	0,00	
204	Opération d'équipement n° 204	0,00	
205	Opération d'équipement n° 205	0,00	
206	Opération d'équipement n° 206	0,00	
207	Opération d'équipement n° 207	0,00	
208	Opération d'équipement n° 208	0,00	
209	Opération d'équipement n° 209	0,00	
210	Opération d'équipement n° 210	0,00	
211	Opération d'équipement n° 211	0,00	
212	Opération d'équipement n° 212	0,00	
213	Opération d'équipement n° 213	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Le compte administratif est validé à l'unanimité des présents en salle (31 voix/hors vote du Président).

Budget annexe ZA du Troncas

CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE - Budget ZA DU TRONCAS - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 44 548,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 83 174,03 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 83 174,03	= G+H+I+J 44 548,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,00	= G+I+K 44 548,33
	Section d'investissement	= B+D+F 83 174,03	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 83 174,03	= G+H+I+J+K+L 44 548,33

Les Comptes de gestion, rigoureusement identiques, sont soumis au vote de l'assemblée et approuvés pour chaque budget à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote des affectations de résultats pour les budgets principal et annexes**

Budget annexe AEP du Carladez

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget AEP CARLADEZ	2021
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	107 256,05
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	107 256,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	1 029 007,94
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-841 282,10
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	107 256,05
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	107 256,05
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe SPANC

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget SPANC	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 772.83
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	8 010.92
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 238.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	15 869.68
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	4 238.09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	4 238.09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget Principal

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE BUDGET PRINCIPAL AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE	2021
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 151 134,86
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	690 645,16
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 841 780,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 035 071,72
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-4 536 963,68
Besoin de financement F. = D. + E.	1 501 891,96
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 841 780,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 501 891,96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 339 888,06
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Coopérative laitière de Thérondels

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget COOP LAITIERE	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 0

Nombre de membres exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 058,92
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	32 058.92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-417 149.85
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-106 861.23
Besoin de financement F. = D. + E.	524 011.08
AFFECTATION =C. = G. + H.	32 058.92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	32 058.92
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Caserne de gendarmerie

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget CASERNE DE GENDARMERIE	2021
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 0

Nombre de membres exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 676,96
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	28 676,96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-74 341,27
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-10 410,00
Besoin de financement F. = D. + E.	84 751,27
AFFECTATION =C. = G. + H.	28 676,96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	28 676,96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Médiathèque Viadène

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget MEDIATHEQUE VIADENE	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 0

Nombre de membres exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 599,38
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 737,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 336.86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	6.12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	9 336.86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	9 336.86
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Maison de santé du Carladez

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget MAISON DE SANTE DU CARLADEZ	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 206,86
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	64 206.86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-125 976.33
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	73 946.88
Besoin de financement F. = D. + E.	52 029.45
AFFECTATION =C. = G. + H.	64 206.86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	52 029.45
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	12 177.41
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Maison de santé de la Viadène

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget MAISON DE SANTE VIADENE	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 281,26
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 127,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	12 408,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 316,88
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	12 408,30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	12 408,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Natura Bien Être

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget NATURA BIEN ETRE	2021
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 672,86
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	11 698.23
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	23 371.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	210 224.27
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	23 371.09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	23 371.09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe Régie des Eaux

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE REGIE DES EAUX ARGENCE CARLADEZ LAGUIOLE	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	251 883,24
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	283 948,28
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	535 831.52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 044,28
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	15 370,00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	535 831.52
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	535 831.52
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

Budget annexe ZA du Troncas

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget ZA DU TRONCAS	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 0

Nombre de membres exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 548.33
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	44 548.33
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-83 174.03
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	83 174.03
AFFECTATION =C. = G. + H.	44 548.33
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	44 548.33
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

L'affectation de résultat est validée à l'unanimité telle que présentée.

➤ **Décision modificative budget Régie des Eaux**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité des finances expose les éléments suivants :

Vu le vote du budget primitif en date du 07 avril 2022 et l'affectation provisoire du résultat ;

Vu l'affectation définitive du résultat et la nécessité de concordance entre le Compte de gestion et le compte administratif, il en découle la décision modificative suivant :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001-911 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	13 044.28 €	0.00 €	0.00 €
R-001-911 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	52 191.04 €	0.00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	13 044.28 €	52 191.04 €	0.00 €
R-1068-911 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	238 446.63 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	238 446.63 €	0.00 €
D-2315-204-911 : COMPTEURS BATIMENTS PUBLICS	3 681.95 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-209-911 : BENAVENT	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	303 681.95 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	303 681.95 €	13 044.28 €	290 637.67 €	0.00 €
Total Général		-290 637.67 €		-290 637.67 €

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative de budget.

Pôle technique

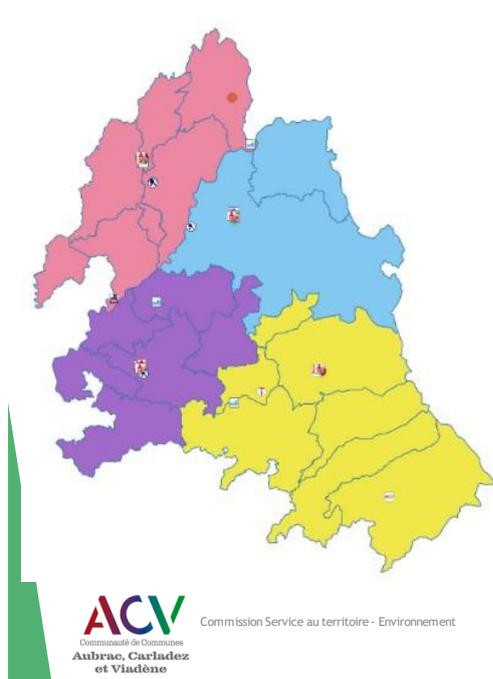
➤ **Compte rendu de la réunion de la Commission Technique du 28 avril**

Il est indiqué au Conseil que lors de la Commission Technique du 28 avril, il a été réalisé une présentation des deux pôles techniques de la Communauté de Communes :

- Pôle eau
- Pôle patrimoine : présentation de tout le patrimoine bâtementaire et des agents

Les axes de travail pour la partie Patrimoine ont été ainsi retenus :

- Désignation d'un élu référent par secteur pour suivre les dossiers sur les bâtiments, suivre les chantier de travaux et réaliser des réunions de travail
- Réalisation un état des lieux des bâtiments communautaires



- 27 bâtiments en fonctionnement
dont 18 appartenant à la CC
- 2 bâtiments en travaux
2 pôles multiservices
- 1 en projet
- 3 bases de loisirs
- Chemins de randonnées
- 1 Via Ferrata

ZA ET LES LOGEMENTS

28 avril 2022

Le Conseil prend acte de cette présentation et reporte à la séance du 8 juillet la désignation des élus référents en l'absence du Vice-président responsable.

➤ **Présentation, examen et mise au vote du protocole d'accord pour l'entreprise Soulenq - chantier de Thérondels**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a attribué en 2021 un marché de travaux comportant 15 lots pour Extension de l'atelier relais de la coopérative laitière de Thérondels. Les prix de ce marché ne sont pas révisables.

Suite à l'augmentation des matières premières de ces derniers mois, l'entreprise Soulenq a sollicité la Communauté de Communes afin de conclure un protocole d'accord. Ce protocole est soumis au Conseil sur un schéma de répartition des impacts à 50 % de prise en charge entre l'entreprise et l'EPCI, conformément à la prescription gouvernementale.

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de ce protocole en ces termes.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de l'attribution du lot 2 « Maîtrise d'œuvre / OPC » - PMS de Laguiole**

M. le Président expose que les travaux du PMS de Laguiole ont débuté en avril 2021. Suite à des difficultés rencontrées sur le chantier, le planning reste illisible et ne permet pas de connaître avec précision si la date de livraison annoncée à fin octobre est réalisable.

Il est proposé de prendre une mission d'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination de chantier) à part de la mission initiale du Maître d'œuvre. Vu la durée du chantier restante et afin d'ajuster le coût final de la prestation en fonction du temps réel affecté à l'exécution de la mission, il est proposé une mission à prix unitaire.

Le montant des honoraires H.T. est calculé suivant descriptif joint :

Fourniture d'un dossier DCE papier et PDF complet à l'OPC (à charge MOA).

Déplacement sur site : réunion avec MOA pour présenter le site et son avancement : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Réunion sur site avec DET MOE : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Réunion sur site, convocation de toutes les entreprises une à une, pour recueillir les informations nécessaires à l'établissement d'un planning travaux : 1 réunion sur site. 650,00€HT sur une journée.

Analyse des informations reçues des entreprises.

Etablissement d'un planning EXE provisoire.

Présentation du nouveau planning à la MOA : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Signature du planning et OS : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Réunion de travaux : 30 réunions sur site minimum. 15000,00€HT.

Réunion de Pré-réception des travaux : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Réception des travaux : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Livraison : 1 réunion sur site. 650,00€HT.

Assistance pendant l'année de parfait achèvement : 2 à 3 déplacements sur site maximum : 1500€HT

Soit une mission détaillée ci-dessus pour un montant de 21500,00 €HT.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- **Présentation, examen et mise au vote des avenants sur les marchés de travaux PMS de Mur de Barrez et Coopérative de Thérondels**
 - **PMS de Mur de Barrez :**

M. le Président explique que depuis le démarrage de la rénovation de l'Hôtel de Mandilhac, le chantier a dû faire face à différents problèmes techniques entraînant une plus-value sur deux Lots :

LOT 1B : Démolition - GO - VRD ; Titulaire : Lagarrigue - Place de la République - 12 300 FIRMI

Montant initial du marché : **489 821,19 €HT** ;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 16 768,61 € HT (soit + 3.42%)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires suite à des problèmes techniques rencontrés dans les caves, confortements de fissures - Moins-value suite à une modification technique du projet

LOT 4 : Charpente bois traditionnelle ; Titulaire : Atelier Druilhet - Le Lac - 12 160 BARAQUEVILLE

Montant initial du marché : 128 888,05 €HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 25 957,10 €HT (soit +20.14%)

Objet de l'avenant : Reprise de pièces de charpentes supplémentaires

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la conclusion de ces avenants.

- **Coopérative de Thérondels :**

M. le Président indique que les travaux d'aménagement de l'Atelier relais de la Coopérative de Thérondels ont démarré en juillet 2021 et touchent à leur fin.

Au cours des travaux, il est apparu que certaines modifications techniques ont été nécessaires, la Coopérative a également demandé des travaux supplémentaires.

LOT 1 : Terrassement - VRD ; Titulaire : SAS Jean SOULENQ et Fils -12 600 MUR DE BARREZ

Montant initial du marché : **46 506,78 €HT** ;

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 579,36 € HT (soit +3.4%)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires demandés par la Coopérative et augmentation de la surface d'enrobés pour une liaison propre avec la route départementale.

LOT 2 : Maçonnerie - BA - Réseaux ; Titulaire : EURL Maçonnerie BOURRIER - 15 Route de Laguiole - 12 210 SOULAGES BONNEVAL

Montant initial du marché : 104 079,37 €HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 923,24 €HT (soit +1.85%)

Objet de l'avenant : Augmentation des quantités de gros béton nécessaires pour les fondations, demandes supplémentaires et suppression des fournitures achetées directement par la coopérative.

LOT 3 : Charpente - Couverture - Bardage - Serrurerie ; Titulaire : SA CIM MASSOL Frères - Route de Luc - 12 450 LA PRIMAUBE

Montant initial du marché : 112 050.54 €HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 776.04 €HT (soit +0.69%)

Objet de l'avenant : plus-value pour l'isolation d'un chéneau et mise en place d'une sous face en tôle pliée.

Moins-value pour des entre files non mis en place

LOT 7 : Banquettes et protections inox ; Titulaire : SAS Métal Performances - 7 rue des Chênes - ZI le Chênot - 56 380 BEIGNON

Montant initial du marché : 22 000.00 €HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 2 000.00 €HT (soit +9.09%)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires demandés par la Coopérative.

LOT 14 : Electricité ; Titulaire : Elit Electricité - ZA le Combal - 12 300 DECAZEVILLE

Montant initial du marché : 74 996.19 €HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 5 618.52€HT (soit +7.49%)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires demandés par la Coopérative.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la conclusion de ces avenants et observe la qualité de l'outil mis à disposition des éleveurs.

M. le Président transmet les remerciements des dirigeants de la Coopérative pour l'engagement de l'EPCI et rappelle que selon le nouveau crédit-bail qui sera conclu, les dépenses d'investissement effectuées seront couvertes.

➤ **Présentation, examen et mise au vote du budget géothermie PMS de Mur de Barrez**

M. le Président rappelle que dans le projet du Pôle Multiservice de Mur de Barrez, un système de chauffage par géothermie est prévu.

Ce type d'équipement est éligible à des aides de la région et de l'Etat.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les demandes de soutien envisagées.

Le Conseil valide à l'unanimité l'architecture proposée.

CHARGES				PRODUITS		
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total	
60	Acquisitions foncières et	0 €	0 €	Subvention Région	50 000 €	
	Précisez			Direction sollicitée	50000	
	Précisez			Autre direction sollicitée		
	Précisez			Autres subventions publ.	153 705 €	
	Précisez			Etat	153 705 €	
61	Travaux	119 593 €	0 €	DETR 2019 + FSIL Plan de Relance 2020	65 705 €	
	Sondes géothermiques verticales	119 593.00 €		ADEME (Forfait)	65 600 €	
	Précisez			ADEME (Géocooling)	2 000 €	
	Précisez			ADEME (RT chaleur)	20 400 €	
	Précisez			Europe	0 €	
	Précisez			FEDER		
	Précisez			FSE		
62	Matériel / équipement	114 087 €	0 €	FEADER		
	PAC géothermique	28 900.00 €		Autres		
	Equipements hydrauliques	56 772.00 €		Départements	0 €	
	Chaudière appoint/secours	13 415.00 €		DEPARTEMENT AVEYRON		
	Electricité	15 000.00 €		Précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Communes et interco	0 €	
	Précisez			Précisez		
63	Etudes	29 140 €	0 €	Précisez		
	Maîtrise d'œuvre	25 284.18 €		Autres organismes publics	0 €	
	Contrôle technique	2 336.80 €		Précisez		
	Coordination SPS	1 518.92 €		Précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Financements externes	0 €	
	Autres dépenses	0 €	0 €	précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Autres produits	0 €	
	Précisez			précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Autofinancement	59 115 €	
	Précisez			Recettes générées	0	
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Précisez		
	Précisez			Autres autofinancements	59 115	
	Précisez			Communauté de communes Aubrac		
	Précisez			Carladez et Viadene	59 115	
	Précisez			Précisez		
TOTAL CHARGES			262 820 €	0 €	TOTAL PRODUITS	262 820 €

➤ **Eau : présentation, examen et mise au vote du Rapport Annuel du Délégué 2021 Véolia**

M. le Président indique que l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

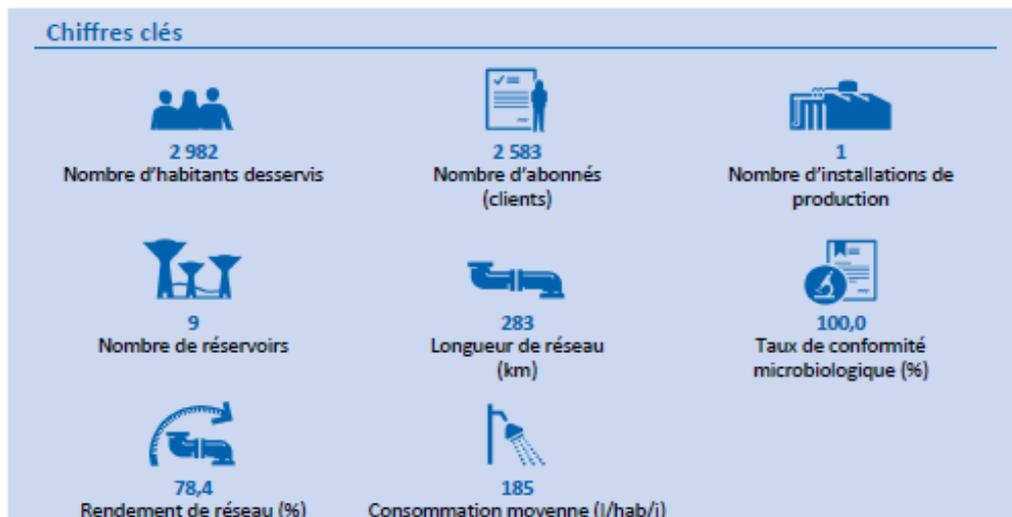
Aux termes de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1er juin. Dès réception, le rapport, qui doit être joint au compte administratif en application de l'article R. 1411-8 du code général des collectivités territoriales, est inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public (en vertu de l'article L. 1411-3 du même code), et en tout état de cause avant le 30 juin, échéance avant laquelle l'assemblée délibérante doit arrêter les comptes.

Le Rapport Annuel du Délégué Véolia 2021 (eau Carladez) est présenté au Conseil Communautaire. Le Conseil observe

- La fragilité de la ressource sur le secteur qui exige notamment un taux de rendement à 93 % imposé par la réglementation (aujourd'hui enregistré à 78 %)
- Une baisse de la consommation malgré une hausse du nombre d'abonnés (en moyenne 185 l/j/hab)

1.3 Les chiffres clés

CC Aubrac, Carladez et Viadène



- Les préconisations techniques sont ainsi exposées par l'exploitant :
 - Mise en place d'un dispositif anti intrusion
 - Mise en place d'un plan pluri annuel afin de supprimer la problématique des CVM (campagne de recherche conduite sur 2018/2021)
 - Travaux de réhabilitation à prévoir sur plusieurs réservoirs (Mur de Barrez, Laussac, Thérondels)
- que la relève a été décalée en fin d'année en raison de la clôture du contrat de délégation en décembre.

Pôle développement

➤ SERVICES AUX PERSONNES

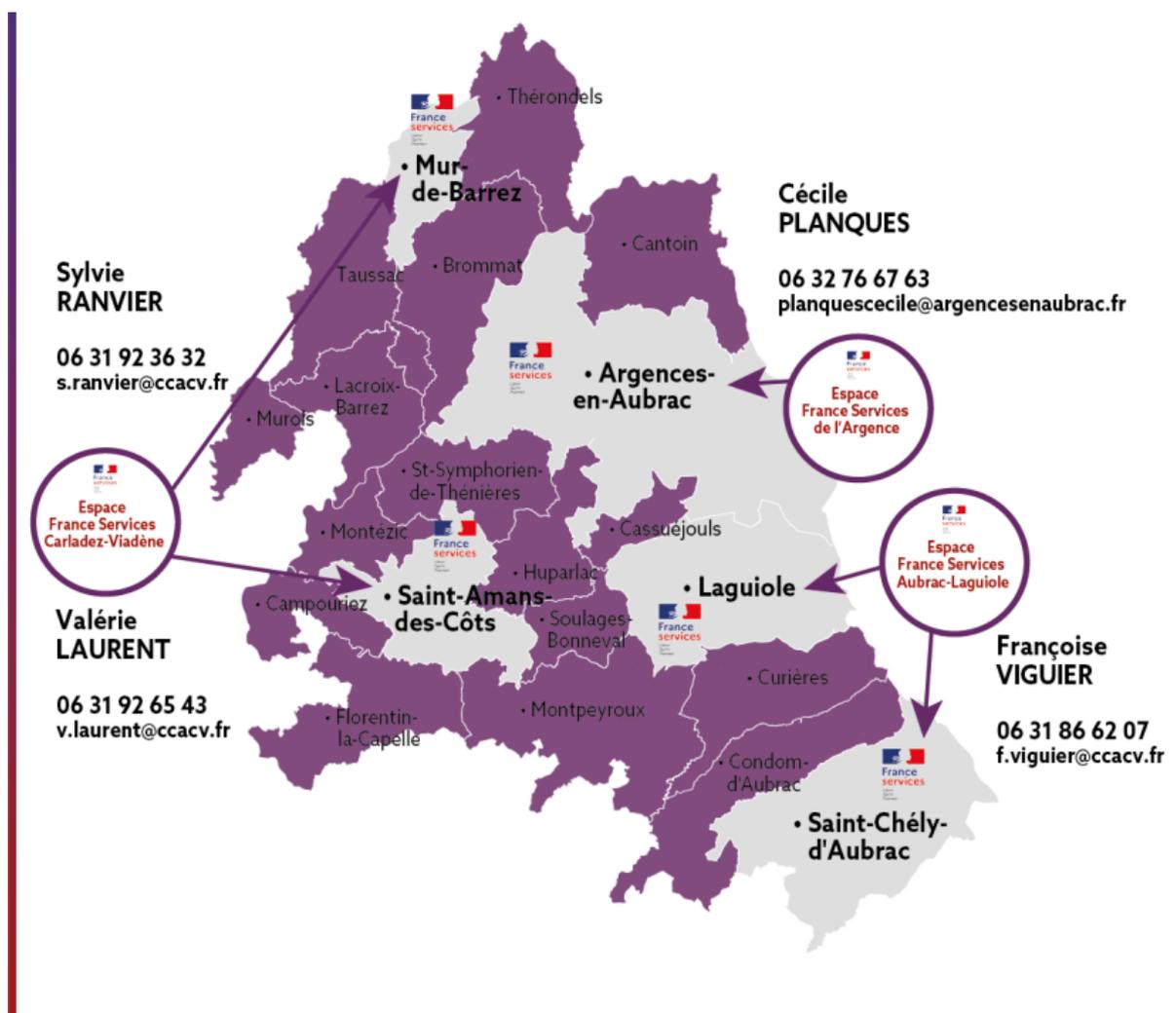
○ Actualités :

○ Premiers retours de l'activité des espaces France Services et présentation des équipes

Au jour de la séance il est présenté un premier état des activités des Espaces France Services nouvellement labellisés accueillant en moyenne

- Laguiole : 5.77 usagers/j - depuis le 15/04/2022
- Mur de Barrez/Viadène : 2.67 usagers/jours depuis le 25/05/2022
- Argences : 4.96 usagers/j - depuis 2020

Un rappel est fait sur l'organisation des services :



○ **Information sur l'organisation de la mission « Conseiller numérique »**

Le conseil est informé que deux profils seront reçus au mois de juin pour un entretien de recrutement.

○ **Actions jeunesse : présentation, examen et mise au vote des projets**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 a précisé la compétence « actions sociales d'intérêt communautaire » par la définition d'un nouvel intérêt communautaire autour des 13-18 ans

Le CRTE porte un axe stratégique majeur autour des politiques de cohésion territoriale

Les aspirations de l'EPCI en matière d'accompagnement de la jeunesse ont été posées par la feuille de route de la politique enfance jeunesse en séance du 19 novembre 2021 autour de 3 orientations :

1 / Faire connaître l'offre de loisirs et la rendre accessible

Moyens :

- Livret d'accueil général à remettre à la rentrée dans les cartables et les forums (vie associative)
- Relais site internet
- Création d'un compte Instagram

2/ Faire connaître et aimer le territoire

- Actions déjà portées par les collègues (filière hydraulique, filière Activités de Pleine Nature). Poser un meilleur soutien
- Conseil Municipal des Jeunes : animations mutualisées et ressources dédiées
- Conventionner les gestionnaires des Centres de loisirs sur ces objectifs : temps de rencontre intergénérationnel, autour des jardins....
- Ateliers familles sur la thématique du « bien manger » /Pâques 2022
- 01/2022 : concours photo au sein des écoles avec exposition en Médiathèques, prix

3/ Aider à bien vivre sa vie d'ado/d'enfant

- Initiatives et conventions sur des actions ado/ des journées autour du sport, des métiers, de la culture
- Foyer encadré dédié aux ados

Il est proposé au conseil de prendre connaissance et position sur deux actions jeunesse déclinant cette feuille de route.

- **RAP en Aubrac**

M. l'élu référent en charge de la jeunesse indique que le bureau a examiné un projet de création artistique à destination des 16-18 ans du territoire mêlant musique (RAP) et réalisation d'un film. Les objectifs sont à la fois de

- Proposer une animation aux 16/18 ans
- D'ouvrir un champs culturel de création artistique contemporaine
- De réaliser un film qui sera un outil de promotion du territoire.

La démarche serait portée par la Communauté de Communes, en lien avec des artistes aveyronnais (Robin Vies) et parisien (Kohndo) et avec le soutien des forces associatives locales permettant la mobilisation des jeunes.

Le projet s'inscrit dans une durée de 3 années avec des rencontres à chaque vacances scolaires 2022/2023.

Les charges sont évaluées pour 3 années à 35 575 €.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le principe de l'initiative.

- Pauline Cestrières, Maire de Montézic, quitte la séance et donne son pouvoir à C. Cagnac.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur du portage de cette initiative par l'EPCI et demande que soit conçu un support de présentation pour diffusion aux jeunes.

- **Raid en Viadène**

Un projet sportif a été initié par les communes du bassin de la Viadène autour d'un raid, organisé les 11 et 12 juin.

3 circuits sont organisés pour les compétiteurs.

Dans le cadre de la compétence actions sociales d'intérêt communautaire / jeunesse, il est proposé au Conseil de co-porter le circuit adolescent, qualifié dans un classement départemental pour 50 % du coût évalué à 2 495 € (soit une participation de l'EPCI de 1 247.5 €)

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette organisation.

- **SERVICES AU TERRITOIRE**

- **Economie**

- **Actualités**

- **Journées de l'économie et AG RACINE** : 6 et 7 juillet 2022
- **Comité Technique de l'Emploi du 15/04/2022** : les travaux en cours avec les services de l'Etat dont une demande d'accompagnement pour la mise en place d'une GTEC.
- **Agir sur les métiers, le recrutement, les conditions d'accueil** : des outils de communication en construction "Vivre et travailler en Aubrac Carladez et Viadène", des actions expérimentales de mobilité professionnelle et résidentielle initiées.

- **Présentation, examen et mise au vote des dossiers de demande de soutien immobilier d'entreprise : Garage Galdemar (Argences en Aubrac)**

M. le Président présente le projet et expose l'aval du bureau et la conformité technique du dossier

Dossier 1/1	Le projet	Montant Projet immobilier éligible € HT
ENTREPRISE GARAGE GALDEMAR SARL N12 - SCI LG'S	INTITULE Rachat d'un bâtiment à usage d'atelier mécanique, contrôle technique, station-service et bureaux	311 500 € HT
Activité : ▪ Atelier mécanique ▪ Contrôle technique ▪ Station-service	Lieu du projet : Ste Geneviève sur Argence ARGENCES EN AUBRAC	Aide immo proposée Taux et montant
Nb emplois 4 : 2 mécaniciens 1 carrossier 1 secrétaire et 1 apprenti mécanicien	Objectif : Dans le cadre d'une cession transmission d'entreprise : ▪ Installation en 2019 avec l'acquisition du fonds de commerce, Aujourd'hui : ▪ Consolider le projet professionnel, ▪ Poursuivre le développement de l'entreprise ▪ Maintenir les emplois	
		▪ 15 % ▪ 46 725 € HT

Le Conseil valide à l'unanimité ce soutien.

- Centre de formation :
- M. le Président détaille la démarche

- **présentation du support de communication vidéo** : plan de communication en cours pour annoncer l'ouverture du centre de formation des métiers de la viande et à la recherche de 12 candidats : courriel aux communes le 30/05/2022 > à relayer par les Communes dans leurs réseaux respectifs.
- **organisation de la formation**

Pourquoi un centre de formation sur notre territoire ?

- Volonté des ateliers viande du territoire - Beauvallet, Maison Conquet - d'impulser la mise en place d'un cursus de formation pour valoriser le métier de boucher, attirer des candidats à l'emploi
- Expérimenter la mise en place de formation à l'échelle d'un territoire

Enseignements théorique et pratique dispensés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

Fort de son expérience dans le secteur de la formation professionnelle et notamment dans la formation des métiers de boucherie, la CMA 12 a été sollicitée pour accompagner la mise en place d'une formation des métiers de la viande en délocalisant

l'ensemble de la formation au cœur du territoire Aubrac Carladez et Viadène : salle de formation à Argences en Aubrac, plateaux techniques dans les 2 ateliers viande du territoire.

La CMA12 propose donc

- Une formation sur 10 mois,
- Localisée à Argences en Aubrac et Laguiole - plateaux techniques en ateliers entreprises - à Argences en Aubrac - salle de formation théorique avec salle de repas et de pause attenante.

S'appuyant sur

- Les équipements des ateliers viande du territoire : Beauvallet Plainemaison Occitanie et Maison Conquet
- Et les salles et équipements mis à disposition par la Communauté de Communes.

Offres de contrats de formation et modalités de dépôt des candidatures

Des contrats de formation sont proposés dans les entreprises

PLAINEMAISON OCCITANIE	MAISON CONQUET
------------------------	----------------

Dépenses prévisionnelles € HT	
Nature des équipements	€ HT
Équipement informatique et installation (13 ordinateurs portables avec chariot)	15 500.00 €
Matériel audio 14 casques avec micro	500.00 €
Matériel de visio (vidéo projecteur interactif tactile, écran, caméra)	9 500.00 €
Mobilier (tables, chaises, armoires)	5 200.00 €
TOTAL € HT	30 700.00 €
Recettes prévisionnelles € HT	
Fonds d'Etat - Recrutement métiers en tension (40 %)	12 280.00
Région Occitanie (20 %)	6 140.00
<i>Sous-total Subventions</i>	<i>18 420.00</i>
Autofinancement (40 %)	12 280.00
TOTAL € HT	30 700.00 €

Une demande d'aide sera faite à l'Etat, à la Région (délibération)

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette demande.

○ **Point d'avancée sur le transfert des ZA**

M. le Président rappelle que conformément aux prescriptions du groupe de travail sur les ZA réuni le 25 mars 2022, un travail d'expertise a été conduit avec M. BARRATEAU, expert immobilier, dans le cadre de la préparation des actes de transferts. Un audit a été conduit sur chaque site le lundi 9 et mardi 10 mai. Le rapport sera remis au 15 juin et permettra la construction des actes et procédures de transfert et/ou mises à disposition.

○ **Projet de lutte contre le rat taupier / Présentation, examen et mise au vote d'un soutien à l'action collective FREDON**

M. le Président indique que le bureau a analysé le 3 juin une demande de concours déposée par la FDGDON sur un projet de création de poste d'un chargé de mission lutte contre les campagnols.

L'emploi est destiné à

- Déployer les missions de concertation, diagnostic, expérimentation de techniques de luttes et formation de la FDGDON dans le cadre de la lutte contre les campagnols
- Accompagner les agriculteurs dans la constitution des dossiers de demande à déposer au FMSE : Fonds de Mutualisation Social et Environnemental qui permet la mise en place de contrats destinés à indemniser une partie des coûts de lutte contre les nuisibles et à octroyer des indemnités en cas de pullulation dense.

L'EPCI est sollicité pour l'attribution d'un soutien financier annuel pendant la durée de la mission, soit 5 années. Le bureau a émis un avis favorable pour un soutien de 10 000 €, renouvelable sur bilan, considérant :

- La présence avérée et pérenne de campagnols terrestres sur le territoire de la Communauté de Communes
- Les impacts réels et prévisibles sur les niveaux et qualités des productions agricoles
- Les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, des paysages et des caractéristiques des sols

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce soutien.

Habitat/Gestion de l'espace :

○ **Information sur la procédure « projets structurants »**

Le territoire a transmis les demandes de projets structurants dans le cadre du dialogue Sraddet. Il en est fait état lors de la séance. Les surfaces nécessaires avoisinent les 470 ha.

C	D	E
Listing des projets structurants CC ACV		
Projets	Type de projet /description détaillé	
Royal Aubrac		25
Pôle pleine Nature	Laguiole	21
	Brameloup :	0.2
Valadou à Montézic		10
Aménagement des abords de la Truyère		
Projets EDF		27
Besoins Agricoles	891 projets ont été identifiés dans le cadre du diagnostic agricole. Sur la période 2008-2018 : 576 PC délivrés avaient engendré une consommation de 345 ha soit 5 990 m ² /projet. Les projets sur 2021/2031 seraient réduits à un maximum de 4 000 m ² au plus soit une consommation de 356 ha	356
Besoins Touristiques	En complément des projets individuels considérés comme structurants (Royal Aubrac, Pôle Pleine Nature Aubrac : stations Laguiole et Brameloup, Pôle Pleine Nature 2 / projets Truyère), le territoire souhaite que soient considérés les projets faisant vivre la filière touristique, recensés dans le cadre du PLUI	22
		461.2

- Robert Rispal quitte la séance, confie son pouvoir à C. Laborie. Le Conseil nomme C. Laborie secrétaire de séance.

- **Présentation, examen et mise au vote de la modification du règlement de zone - ZA de Lacroix Barrez**

M. le Président, en lien avec M. Le Maire de Lacroix Barrez, indique que le règlement de la Zone Artisanale date de 1977 et ne correspond plus aux besoins des différents propriétaires.

Les propriétaires ont été convoqués lors d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 15 octobre 2021, à 20h30. Lors de cette réunion, les modifications qui portent sur les articles 6, 7 et 10 du règlement ont été présentées après avoir été construites avec les services de l'Etat. Les propriétaires présents ont voté à l'unanimité les modifications des articles 6, 7 et 10.

Le projet de règlement modifié est présenté et soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Tourisme :

- **Information sur la structuration des équipes EPIC**

M. le Maire de Mur de Barrez, par ailleurs élu au CA de l'EPIC, indique l'arrivée au sein des équipes de

- Fannie Tuillon sur la mission de responsable du pôle développement
 - Aurore Jonckere sur le poste de conseillère en séjour (accueil Laguiole et poste communication).
- Il souligne l'intérêt de fixer des ressources professionnelles sur le territoire.

- **Organisation du Forum « mission territoire de lacs et valorisation des Gorges de la Truyère » : Campouriez, le vendredi 7 octobre 2022**

Il est rappelé au Conseil l'initiative :

Objectif du Forum

Dans le cadre de la mission AMI Territoire de lacs et valorisation des Gorges de la Truyère :

- Présenter et partager le diagnostic réalisé,
- Organiser des ateliers avec différentes thématiques pour recueillir des propositions pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

Public : mobiliser les acteurs rencontrés et présents tout au long de la mission

En réponse à une question des représentants des communes de Mur de Barrez et Thérondeles, il est précisé que la compétence rando cyclable doit faire l'objet d'une nouvelle réflexion autour de la définition d'un intérêt communautaire, réflexion qui doit se porter à l'échelle de tout le territoire.

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour amener une proposition en fin d'année. M. le Vice-président en responsabilité du tourisme est en responsabilité de cette action.

Attractivité

- **Actualités** : M. le Président indique que seront organisées les Assises de l'autonomie, le 26 novembre 2022 en collaboration avec la CPTS. Elles se veulent un temps de réflexion sur l'accompagnement possible de la dépendance sur le territoire. M. le Président invite chacun à retenir la date.
- **Présentation, examen et mise au vote du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la lecture publique**

Les éléments concernant la lecture publique sont techniquement exposés.

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, ici le réseau des équipements communautaires : les médiathèques du territoire. Il a vocation à être rendu public et régulièrement évalué et actualisé.

Le PCSES présenté ici est le fruit d'un travail de diagnostic de la Lecture Publique sur le territoire ainsi que le résultat des réflexions menées au cours de la Commission Attractivité du 29 mars dernier consacrée à la Lecture. Cette dernière a permis de réunir élus, bénévoles, agents communautaires pour construire ensemble les axes à suivre dans ce projet.

Le PCSES comprend :

Préambule : les attendus
Le contexte de la commande
La description de la démarche et des enjeux
La méthodologie de l'élaboration du document
La validation

1-Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique

1-1- L'état des lieux

1-1-1-La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel
1-1-2-La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles
1-1-3-La politique menée :
la politique des publics, l'offre de services, les conditions d'accès et d'information, l'impact sur les publics, les collections physiques et numériques dont les fonds patrimoniaux, les espaces, les sites, les bâtiments, les moyens matériels et techniques, financiers, humains

1-2- Diagnostic critique

1-2-1-L'évaluation des actions menées et des résultats
1-2-2-Le positionnement de la bibliothèque par rapport aux moyennes locales et nationales
1-2-3-L'adaptation des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques, aux besoins des publics
1-2-4-Les bonnes pratiques, les points de vigilance

Conclusion intermédiaire
Le bilan descriptif de l'existant, état des lieux et diagnostic critique, est résumé sous la forme d'un tableau synthétique présentant les forces et les faiblesses.



2-Contenu du projet

2-1- Les enjeux, la vision de la bibliothèque
2-2- Les objectifs, les orientations stratégiques
2-3- Les axes et les actions
2-4- Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel
2-5- Le calendrier
2-6- La formation et l'accompagnement du personnel
2-7- Les modalités de l'évaluation

Annexes du PCSES : plans, données budgétaires, organigramme, études...

Le projet de PCSES est soumis au vote et accepté à l'unanimité

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes de Dotation Générale de Décentralisation / lecture publique**

Dans le cadre du projet de mise en réseau, plusieurs Dotations Générales de Décentralisation (financement de l'Etat via la DRAC Occitanie) ont été sollicitées pour mener à bien le projet.

DGD Informatisation ré-informatisation :

Constat :

- matériel informatique obsolète (d'après le diagnostic du SMICA), besoin de s'adapter aux nouveaux besoins découlant de la mise en réseau
- nécessité de mettre à niveau le fonctionnement de gestion informatique des fonds documentaires et de faire le choix d'un logiciel commun.

Objectifs :

- permettre aux publics d'accéder à l'intégralité des collections et actualités des lieux de lecture publique depuis une même interface : le portail du réseau Aubrac Carladez et Viadène mais aussi le portail des médiathèques de l'Aveyron

Avantages :

- Mutualisation du catalogue
- Mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement

- Coûts moindres pour la mise en place d'une offre numérique
- Facilitation des échanges entre la MDA et les médiathèques
- Un espace dédié pour le réseau sur le portail départemental
- La possibilité pour le public de consulter le catalogue de chaque médiathèque
- Communication centralisée sur un seul portail : meilleure visibilité pour le public

PLAN DE FINANCEMENT PROJET INFORMATISATION							
DEPENSES				RECETTES			
Nature		Montant	Nature		Montant		
Informatisation / Réinformatisation		20 791.00 €	Subventions				
	Acquisition de matériels informatiques	10 140.00 €		Département			5 685.00 €
	Prestation	1 750.00 €			Assiette éligible à 30%		
	Acquisition de logiciels, Licence multi-bibliothèques	1 200.00 €			18 950.00	Informatisation/réinformatisation	5 685.00 €
	Frais de rétro-conversion	900.00 €					
	frais d'intégration et fusion des données	450.00 €					
	Frais de transport, d'installation, de paramétrage	1 400.00 €					
	Frais de formation de personnel	2 800.00 €		DRAC			19 725.00 €
	Frais d'équipements (douchettes)	310.00 €			Assiette éligible à 50%		
	Consommables (cartes d'abonnement, étiquettes codes barres)	1 841.00 €			18 950.00	Informatisation/réinformatisation	9 475.00 €
					9 900.00	Développement d'outils numériques	4 950.00 €
Développement d'outils numériques		9 900.00 €			10 600.00	Création d'un portail	5 300.00 €
	Matériel numérique (tablettes)	1 560.00 €					
	Matériel audiovisuel	7 990.00 €					
	Formation de personnel	350.00 €					
Création d'un portail		10 600.00 €					
	Licences	4 500.00 €					
	Prestations	1 650.00 €	Auto financement				
	Intégration	1 800.00 €					15 881.00 €
	Paramétrage	1 250.00 €					
	Formation du personnel	1 400.00 €					
TOTAL		41 291.00 €			TOTAL		41 291.00 €

DGD acquisition de documents :

Objectifs :

- renouvellement des collections de la bibliothèques municipales
- création d'un espace de loisirs et de convivialité avec le développement d'un fonds ludothèque (jeux de société).
- création d'un fonds spécifique à l'Aubrac afin de valoriser le patrimoine et de centraliser sur le territoire communautaire des ressources d'études et recherches.

PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION DOCUMENTS							
DEPENSES				RECETTES			
Nature		Montant	Nature		Montant		
Livres		54 102.53 €	Subventions				
	albums jeunesse	6 613.90 €		DRAC			28 489.99 €
	romans ados	1 464.36 €			Assiette éligible à 50%		
	BD jeunesse	4 654.48 €			54 102.53 €	Livres	27 051.27 €
	BD adulte	3 803.26 €			974.99 €	Presse	487.50 €
	romans jeunesse	2 496.39 €			1 902.45 €	Jeux Ludothèque	951.23 €
	documentaires adultes	12 250.61 €					
	documentaires jeunesse	9 358.69 €					
	romans adulte	13 460.84 €					
Presse		974.99 €					
	Adulte	520.93 €					
	Jeunesse	454.06 €					
Jeux Ludothèque		1 902.45 €					
			Auto financement				28 489.99
TOTAL		56 979.97 €			TOTAL		56 979.97 €

DGD équipement mobilier :

Une gouvernance spécifique sera mise en place pour établir les bilans et nouvelles feuilles de route du CTL chaque année : un comité de pilotage, ainsi qu'un comité technique.

Coût de l'agent pour l'animation et la coordination	32 550,00 €
Carburant / an et entretien du véhicule	2 000,00 €
Impressions (flyers, affiches, marques pages...)	1 000,00 €
Projet « CDI - Médiathèques »	3 000,00 €
Projets d'animations Nuits de la Lecture	1 500,00 €
Projets de 2 résidences de territoire avec PNR Aubrac	4 000 €
Projets d'animations Partir en Livre	1 500,00 €
Autres projets d'animations (événements ponctuels, réunions de réseau...)	3 000 €
TOTAL	48 550,00 €

Le CTL apporte enfin une aide financière. Il a été demandé pour cette première année 24 275 € soit 50% du coût total des actions menées dans le cadre du CTL.

Le Conseil est amené à se prononcer sur cette sollicitation et la valide à l'unanimité.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la convention entre le CD 12 et l'EPCI sur l'informatisation du réseau de lecture publique**

Il est rappelé que dans le cadre de son Plan départemental de lecture publique, adopté par l'Assemblée départementale en février 2018, le Département de l'Aveyron s'est engagé notamment à accompagner la professionnalisation et la modernisation des bibliothèques aveyronnaises.

Afin de mener à bien le projet d'informatisation et d'harmonisation du fonctionnement des médiathèques communautaires, il est proposé par cette convention d'intégrer la base unique documentaire de la Médiathèque Départementale.

Cela implique :

- l'intégration du catalogue du réseau Aubrac Carladez Viadène à un catalogue collectif, accessible au public via le site Internet de la Médiathèque départementale
- la mutualisation des moyens et informations entre collectivités aveyronnaises tout en facilitant les conditions d'informatisation des fonds et la circulation des documents entre bibliothèques aveyronnaises.

Le Conseil, amené à se prononcer, valide à l'unanimité la conclusion de cette subvention.

Le Conseil observe la complexité des dispositifs. Il est précisé qu'ils tendent à assurer la qualité de la prestation et la mobilisation des partenaires sur des projets vertueux.

○ **Information sur la démarche de recyclage des livres**

Afin de préparer le déménagement des collections de la bibliothèque municipale de Laguiole vers le nouvel équipement communautaire, mais également pour répondre aux recommandations du Centre National du Livre qui indique la nécessité d'un renouvellement de 10 % des collections des fonds documentaires des bibliothèques tous les ans, la Communauté de Communes va faire appel aux associations Recyclivre et Passerelle Nord Aveyron pour mener une action de "désherbage" à l'échelle du territoire.

Recyclivre est une association reconnue par l'Etat Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale qui lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire.

Description de l'action :

- Désherbage dans les médiathèques et bibliothèques, proposition également aux particuliers
- Passerelle Nord Aveyron s'engage à récupérer l'ensemble des documents collectés, de les trier (possibilité pour l'association d'en garder une partie)
- Recyclivre collecte le reste des documents pour soit les revendre à un moindre prix sur leur site internet : recyclivre.com soit les mettre au recyclage.

Pour chaque livre confié par la Collectivité et vendu par Recyclivre, Recyclivre s'engage à reverser 5% du prix du livre net HT au partenaire qui collectera les livres, à savoir l'association Passerelle Nord Aveyron.

○ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention associatives**

Le Conseil est amené à se prononcer sur les demandes de subventions déposées par les associations. Il retient selon les propositions du bureau et après échange :

Associations	Nature de la demande	Montant sollicité	VOTE DU CONSEIL UNANIMITE
USAV	Ecole de foot	1 500 €	1 500 €
Ski club de Laguiole	Ecole de Ski	-	1 500 €

Sport Quilles St Amans des Côts	Championnat de France individuel quille de 8	3 000 €	3 000 €
Association St Chély - Condom loisirs	Animation culturelle / St Chély	1 000 €	1 000 €
Au fil de l'eau	Animation culturelle / Brommat	1 000 €	1 000 €
ACLA	Animation culturelle/Argences en Aubrac	3 000 €	1000 €
Etoile sportive Huparlac	Finale des écoles de quilles	800 €	800 €
Phot'aubrac	Animation culturelle Laguiole	1 000 €	1 000 €
Les 3 jours de la Truyère	Compétition sportive nationale		1 153 € (10 % reste à charge)
Association Charles de Louvrié	Animation culturelle / Campouriez	2 000 €	1 000 €

Magma Pierre	Animation culturelle / Lacroix Barrez		NON
Comité d'accueil et d'animation de Soulages	Concert caritatif		1 000 €
Festival Hirondelle	Festival		Reporter la décision en juillet
Union des commerçants d'Huparlac			1 000 €
Accueil des nouveaux arrivants Curières			1 000 €

APE Soulages	Fonctionnement APE		Non
Association de sauvegarde du rocher de Ronesque			Non
Deux mains pour demain	Soutien psychologique agricole		Non
Comité des fêtes de Banhars	Animation culturelle Campouriez		Non

Il est observé par le Conseil que les communes du bassin du Carladez s'engagent à contribuer collectivement à la manifestation de départ des Clarisses de Mur de Barrez.

Questions diverses

M. le Président rappelle que le calendrier des prochaines rencontres était joint au dossier de séance. Sans question diverse, la séance est levée à 13h30.

Le Président
Jean VALADIER

Le secrétaire de séance 1
Robert RISPAL

Le secrétaire de séance 2
Christian LABORIE

Etat récapitulatif annuel des indemnités d'élus
Communauté de Communes AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE – ANNEE 2021

NOM Prénom	MANDAT 1		MANDAT 2		MANDAT 3		MANDAT 4		Total en € Indemnité brut
	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant brut en €	
VALADIER Jean	Maire	24 083,16	Président CCACV	21 002,76					45 085,92
ALAZARD Vincent	Maire	22 374,24	Vice-Président CCACV	8 298,36	Vice-Président SMICTOM	4 779,24	Vice-Président PNR	2 389,56	37 841,40
GASQ-BARES Geneviève	Maire	11 901,60	Vice-Président CCACV	8 298,36	Vice-Président SMICTOM	4 756,20			24 956,16
CAZARD Annie	1 ^{ère} Adjointe	4 620,60	Vice-Président CCACV	8 298,36					12 918,96
CAYLA Didier	Maire	16 638,84	Vice-Président CCACV	8 298,36					24 937,20
VEYRE Lucien	Maire	11 901,48	Vice-Président CCACV	8 298,36					20 199,84
CAGNAC Christian	Maire	18 809,16	Conseiller Référent CCACV	2 800,32	Vice-Président SMICTOM	4 779,24	Vice-Président SMAEP Viadène	2 403,60	28 792,32
MARFIN Christiane	Maire	21 630,36	Conseiller Référent CCACV	2 800,32					24 430,68
IGNACE Pierre	Maire	18 809,04	Conseiller Référent CCACV	2 800,32					21 609,36